**ARRETE PORTANT NOMINATION**

**DANS UN GRADE RELEVANT DE L’ECHELLE C2**

**(accessible par concours)**

(Fonctionnaire à temps complet ou temps non complet - Dispensé de stage)

**Le Maire de …………………………,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l’organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° ……………… du ……………………… portant statut particulier du cadre d’emplois des ……………………………………………… ;

Vu la vacance (ou la création) au tableau des effectifs d’un poste de …………………………….. (grade relevant de l’échelle C2) à temps complet (ou à temps non complet à …… / 35èmes) à compter du ............................................... ;

Vu la déclaration de vacance d’emploi adressée au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes ;

Vu l’inscription de l’agent sur la liste d’aptitude d’accès au grade de …………………………………………. (échelle C2) ;

Considérant que l’intéressé(e) peut être dispensé(e) de stage selon les dispositions statutaires ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 -** A compter du ................................................, **M**................................................................................., né(e) le ................................................................ est nommé(e) dans le cadre d’emplois des ………………………………………………………., ainsi qu’il suit :

|  |  |
| --- | --- |
| **SITUATION ANCIENNE****AU ...................................................** | **SITUATION NOUVELLE****AU .............................................** |
| Grade : …………………………………….Echelle : C1Echelon : ........... I.B. ............. I.M. .............Ancienneté restante : ...............................Quotité : ……………………………. | Grade : …………………………………….Echelle : C2Echelon : ............... I.B. .............. I.M. ..............Ancienneté restante : ...............................Quotité : …………………………… |

**ARTICLE 2** **-** Le présent arrêté sera :

 - transmis au représentant de l’Etat,

 - notifié à l’agent,

 - transmis au comptable de la collectivité,

 - transmis au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des

Hautes-Alpes.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à .................................

Le

PUBLIE LE :

NOTIFIE A L’AGENT LE : Le Maire

*(date et signature)*